

57

es cahiers du

cepecc

PAUL SÉRANT



**LE RÉVEIL
ETHNIQUE
DES PROVINCES
DE FRANCE**



Texte de la conférence faite au
42^e dîner d'information du C. E. P. E. C.
le 28 avril 1966.

Précédé d'une allocution
de M. Georges René LAEDERICH,
Président du C. E. P. E. C.

Présentation par M. François
de CLERMONT-TONNERRE.

Conclusion par M. Louis SALLERON.

CENTRE D'ÉTUDES POLITIQUES ET CIVIQUES
4, RUE DE LA MICHODIÈRE PARIS - II - 742 23-01

ALLIANCE

publié par le C. I. P. F. C. (Comité Interprovincial de France) en collaboration avec le C. I. P. F. C. (Comité Interprovincial de France) et le C. I. P. F. C. (Comité Interprovincial de France)

**LE RÉVEIL ETHNIQUE
DES
PROVINCES DE FRANCE**



ALLOCUTION

prononcée au 42^e dîner d'information du C.E.P.E.C.

le 28 avril 1966

par M. Georges René Laederich,
Président du C. E. P. E. C.



CE 42^e dîner du C.E.P.E.C. a pour thème " Le réveil ethnique des provinces de France ", et l'orateur qui va traiter ce sujet est M. Paul Sérant, dont beaucoup d'entre vous ont lu la dernière œuvre : " La France des minorités ".

Notre ami, M. François de Clermont-Tonnerre, vice-président de l'agence A.C.I.P. qui groupe tant de journaux accrochés au terroir de toutes les régions françaises, était tout désigné pour vous dire les raisons de notre choix et vous présenter le sujet et l'orateur.

Pour ma part, je voudrais seulement rappeler que le premier manifeste émanant du Centre d'Etudes des Groupes d'Action Régionale, qui devait devenir le C.E.P.E.C., évoquait la nécessité première d'en cesser avec la centralisation à Paris de toute action économique et politique et l'urgence de voir « renâître » nos provinces.

Le C.E.P.E.C. n'a pas cessé d'œuvrer dans ce sens. Pour lui, il n'y a pas opposition concevable entre Paris et les Provinces. Paris est une province, seulement plus concentrée que les autres, et, comme l'écrivait Simone Weil à Londres, « toutes les provinces sont solidaires ».

Au 17^e dîner, le 18 février 1959, au cours duquel notre ami Berger-Vachon avait choisi comme thème de ses propos " Au seuil de la 5^e République ", j'avais de mon côté tenté de définir ce qui nous apparaissait comme devant constituer le rôle de l'Etat nouveau et aussi la mission et le cadre d'action du citoyen dans les institutions nouvelles.

Tous les espoirs nous paraissaient alors permis. Parlant de l'action des groupes provinciaux du C.E.P.E.C., je disais : « La vraie France, ce sont ces provinces si diverses, si vivantes, si intelligentes, si compréhensives des vrais problèmes. Ce sont ces provinces où l'on se connaît, où se matérialisent si facilement, dans des faits ou des états d'esprit tangibles, les nécessités d'aujourd'hui et les possibilités de demain. Ce sont ces provinces où les hommes peuvent se situer les uns par rapport aux autres, et hiérarchiser les problèmes et tâches qui leur sont communs et doivent les réunir ».

Tout cela reste vrai. Sept ans ont passé sans que l'Etat ait accepté de limiter sa propre action aux grands problèmes de la politique, de la diplomatie, de l'ordre intérieur, de la sécurité nationale, de l'instruction publique et de l'administration financière.

Je disais aussi dans la même allocution : « Tout ce dont l'Etat, obéissant à sa logique interne, est dans la nécessité de se décharger et dont le Parlement n'est plus habilité à se saisir, c'est au citoyen de s'en emparer. Ce que le citoyen a conscience de pouvoir faire, il a le devoir de le faire ».

C'est, je crois, ce dont l'on commence à prendre conscience dans ce qui, pour nous, est la vraie France. C'est de là, et non de l'Etat, que part le réveil que nous attendons, et cela sans doute, finalement, vaut-il mieux.

La notion de Province prend d'ailleurs de plus en plus d'importance au fur et à mesure qu'on approche du moment, inéluctable, où l'Europe se fera, non pas seulement par une disparition de droits de douanes, mais au travers d'une unification des législations, puis aussi des habitudes et des mœurs.

Mettre le sujet de ce soir au programme du C.E.P.E.C., c'est donc avoir fait choix d'un sujet éminemment politique.

Avant de passer la parole à notre ami François de Clermont-Tonnerre, je voudrais rendre un hommage à la mémoire de Claude-Joseph Gignoux, qui a été rappelé à Dieu subitement le 17 avril.

Il était à notre dîner du 17 mars — juste un mois avant sa disparition. Il devait être au dîner de ce soir, en face de moi. Nous avions pour lui et son action une très légitime admiration. Pour lui, parce qu'il fut, très discrètement, un magnifique combattant des deux guerres, pour lui aussi pour la clarté de son esprit, sa lucidité toujours si pondérée et exprimée en termes à la fois si heureux et toujours si à la portée de la compréhension de tous. Ses critiques — et Dieu sait s'il en avait à faire — comportaient toujours une dose raisonnable d'humour qui leur donnait une portée plus grande que ne l'auraient fait le sarcasme et la violence.

Pour son action, car il a su prendre dans les temps difficiles depuis 1936 des responsabilités que des patrons ne voulaient plus assumer, pour son action parce qu'elle s'est toujours exercée dans le sens de ce qui lui apparaissait comme le bien supérieur de la Patrie et le vrai progrès pour les hommes.

Je veux, en rappelant qu'il a pris une part effective à la rédaction du premier manifeste du C.E.P.E.C., qu'il a été pour lui constamment un ami sûr et un conseiller écouté, lui rendre ce soir, en votre nom à tous, un dernier et très déférent hommage.

PRÉSENTATION

par M. François de Clermont-Tonnerre,
Vice-Président de l'Agence de Presse ACIP.

*

LES forces historiques d'un pays, c'est ce qui subsiste de sa tradition morale.

Cette opinion générale est faite de nombreux éléments où la tradition n'entre que pour une part, souvent malaisée à limiter. Ces autres éléments, ce seront par exemple, d'abord les forces *religieuses, intellectuelles et morales* qui, pour des fins mystiques ou politiques, s'efforceront de consolider ou d'ébranler la tradition.

Ce seront *les organisations d'intérêts matériels*, dont l'importance grandit avec les conditions modernes de la vie et l'accélération des courants économiques.

Ce sera enfin *la Presse*, remplaçant la vieille information orale du voyageur, et conjuguée avec l'instruction.

Mais la tradition elle-même subsiste en tant que force historique. En dépit de l'importance qu'y a l'élément ethnique, patriarcal, historique, elle n'est pas forcément une routine. Lorsque les forces qui l'impressionnent ne sont ni accidentelles, ni éphémères, elles finissent pas s'y incorporer.

La tradition est donc en continuelle évolution, et l'intérêt d'une étude comme la vôtre est justement l'examen critique de cette évolution.

Vous avez, Monsieur, dans la voie que vous vous êtes tracée, de bien grands devanciers. Le fait que ce problème de la France des minorités ait retenu leur attention, qu'ils lui aient consacré des essais qui comptent

souvent parmi les meilleurs en souligne l'exceptionnelle importance. Il importe donc, tout d'abord, de vous féliciter d'avoir pris leur relève, et de l'avoir fait avec une maîtrise qui vous classe d'emblée à leur niveau.

Un des premiers, peut-être, à avoir abordé dans un esprit scientifique cette question fut mon maître Jean Brunhes, ce pionnier de la Géographie Humaine de la France. Les trois chapitres du tome I intitulés " Provinces et Pays ", " Vicissitudes d'anciennes divisions et dénominations territoriales ", " La division en départements, origines, principes, critiques ", contiennent en germe la plupart de vos conclusions.

Presque au même moment, peut-être, sinon un peu avant, André Siegfried étudiait les mêmes phénomènes dans son " Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République ", très remarquable ouvrage que venait compléter heureusement son " Tableau des Partis en France ".

C'est ensuite la si fine étude qu'a consacrée à la République de la Province Jacques Fourcade, l'excellent " Etat des Forces en France " de Pierre Frédéric, enfin l'ouvrage qui se rapproche le plus du vôtre par la méthode et l'esprit, " Les Forces historiques de la France, la Tradition dans l'Orientation politique des Provinces " de Pierre de Pressac. Sans oublier les fortes analyses de Lucien Romier, d'Albert Thibaudet et de Daniel Halévy ! Vous voyez comme vous êtes en bonne compagnie !

Il y a donc, en notre France, et du très vieux et du nouveau, des formes de travail ancien et des formes nouvelles.

L'amalgame de psychologie sociale qui en résulte se traduit d'une manière qui paraît parfois capricieuse, mais qui, le plus souvent, se révèle d'une saisissante logique dans l'ordre des faits de psychologie politique.

Mosaïque humaine, dont est captivant l'examen détaillé lorsqu'il est présenté, comme il l'est par vous, dans une langue limpide, en des phrases courtes qu'enrichit un vocabulaire subtil et varié.

Mosaïque humaine, qui explique si clairement à quelles difficultés se heurte en France la constitution d'un petit nombre de grands partis classés sous deux ou trois étiquettes simplistes. La variété des intérêts et traditions complexes que vous décrivez et expliquez si bien se résout en une constellation d'orientations politiques bigarrées.

La mosaïque des départements et des régions recouvre celle des minorités qui s'expriment et se reflètent dans les groupes et les sous-groupes de notre Parlement, mais qui résistent aussi, parfois courageusement, aux ordres de disciplines mécaniques qui sont ailleurs, dans le monde anglo-saxon par exemple, règles inviolables.

Ainsi votre beau livre, qui devrait devenir le manuel et le bréviaire de tout étranger désireux ou obligé de comprendre quelque chose à la politique française, permettra-t-il de mieux faire apprécier les caractères originaux du comportement national.

SOUS des programmes libellés au gré des circonstances, la Province eut toujours, en politique, les deux mêmes idées : « la sécurité et l'égalité », a écrit Lucien Romier. Ce sont bien là les aspirations fondamentales, et nécessaires, de toutes les minorités.

Nos vieux rois l'avaient bien compris, qui conquièrent la Province par l'ordre dans les règlements, l'égalité devant la justice. Les Bonaparte conquièrent la Province par la police intérieure qui assurait l'ordre face à l'esprit révolutionnaire, et par l'égalité administrative.

La Troisième République avait à son tour conquis la Province par toutes sortes d'égalités, depuis l'égalité devant le service militaire et l'instruction jusqu'à l'égalité présumée des « faveurs publiques ».

De nos jours, le souci de la sécurité et de l'égalité explique encore les votes massifs des plébiscites et des referendums, réflexe instinctif de défense des régions en expansion ou nanties en face des minorités de la « France pauvre ».

La France des minorités... la France pauvre... C'est à dessein que j'évoque le titre du livre angoissant et cruel qu'a publié, il y a à peine un an, Paul-Marie de la Gorce. C'est qu'entre son ouvrage et le vôtre, j'ai découvert une inquiétante concordance.

Superposez la carte que vous publiez page 193 de l'Occitanie à l'énumération des grandes zones de pauvreté donnée par M. de la Gorce page 101 de son étude : les limites de l'Occitanie et celles de la France pauvre coïncident d'une façon hallucinante. Mais c'est aussi le tracé, à peu de choses près, de la ligne de démarcation, des « oui » et des « non », des « Girondins » et des « Montagnards », de la Réforme et des Cathares. Étranges résonances, que votre livre explique et traduit, mais qui émanent de plus du quart de la population nationale vivant sur le tiers du territoire.

De ces quelques idées ramassées en vrac et exposées sans nuances, donc certainement excessives, ce que vous pardonnerez à mon désir de retarder le moins possible votre plaisir d'entendre Paul Sérant, surgit quand même une conclusion que je livre humblement à vos méditations.

Depuis que toutes ces minorités ont été rassemblées pour former la France, l'État qu'elles constituent a été alternativement un état autoritaire ou un état arbitral. Il ne semble pas y avoir de tierce solution dans notre Histoire, sinon dans notre devenir.

Et pourtant... là encore, ne défrichez-vous pas une voie nouvelle ?

Après avoir rendu un juste dû aux thèses fédéralistes de M. le Professeur Guy Héraud, et insisté sur ce qu'elles

sont les plus raisonnables, mais dans un avenir indéterminé, vous soulignez les possibilités, au départ, d'un Fédéralisme français.

Certes, à l'heure où nous parlons, cette vue pratique et raisonnable paraît encore relever d'une programmation spatiale.

Néanmoins, comme vous avez raison de conclure sur l'admirable pensée de Simone Weil que je vous laisse la joie de rappeler à vos auditeurs !

Oui, nous devons préparer l'avenir sans désespérer des chances du présent. « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre », n'est-ce pas... il suffit, comme le Maréchal de Lattre, de « ne pas subir ».

Est-ce à quoi vous allez nous convier ?

Puisque je dois vous parler du réveil ethnique en France, sans doute attendez-vous d'abord de moi une définition de l'éthnie.

Voici celle que nous donne, dans son livre "L'Europe des ethnies", un grand spécialiste français de la question, le Professeur Guy Héraud :

« L'éthnie, dit-il, est une collectivité présentant certains caractères distinctifs communs de langue, de culture et de civilisation ». Définition importante, car elle montre que l'éthnie ne se définit par par l'anthropologie, ou du moins, par une anthropologie limitée à des éléments purement biologiques. Ces éléments ont leur importance, mais d'autres comptent autant, ou plus. Il y a le sang, il y a aussi le sol, il y a la géographie et le climat ; il y a la langue ; il y a, enfin, la civilisation, la culture, les traditions inhérentes à cette civilisation, à cette culture, influencées de façon décisive par la religion, et aussi par l'histoire. De tout cela, résulte une conscience collective, qui fait qu'une communauté se distingue des autres ».

L'éthnie n'est pas l'Etat national, ou, en tout cas, pas nécessairement. La nation française, au sens historique du terme, telle que ses institutions et ses frontières la définissent, c'est l'hexagone métropolitain, plus la Corse et les territoires d'Outre-mer. Or cette nation se compose de différentes ethnies.

Si nous laissons de côté les territoires d'Outre-mer, si nous nous limitons au domaine métropolitain de l'Etat français, nous distinguons plusieurs domaines ethniques. D'abord, le domaine qui est celui d'où notre langue tire ses origines, c'est-à-dire l'ensemble des provinces qui comme l'Ile-de-France elle-même, n'ont d'autre langue maternelle que la langue française. Ensuite les ethnies minoritaires : la Flandre ; la Bretagne ; le Pays Basque ; l'ensemble des provinces de langue d'oc que certains appellent l'Occitanie ; la Catalogne ; la Corse ; l'Alsace et la Lorraine germanophone.

Vous voyez donc que les frontières nationales ne coïncident pas avec le domaine propre des ethnies. Si l'on considère les origines ethniques, la Flandre française appartient au domaine des Pays-Bas. La Bretagne est sœur du Pays de Galles et de l'Irlande. Les Basques et les Catalans de France constituent les éléments de pays dont la plus grande partie est soumise à l'autorité de l'Etat espagnol. Les pays d'oc constituent un ensemble ethnique distinct des pays du Nord, des pays de langue d'oïl. La Corse est aussi une entité ethnique particulière. Enfin, les pays germanophones de Moselle et d'Alsace sont le lieu de rencontre des cultures française et germanique.

Inversement, l'Etat français ne rassemble pas l'ensemble des pays considérés comme appartenant proprement et directement à l'éthnie française. La Wallonie appartient à l'Etat belge. La Romandie appartient à l'Etat suisse. Le Val d'Aoste appartient à l'Etat italien. Les Iles anglo-normandes appartiennent à l'Etat britannique. Or voilà plus de cinq millions d'hommes dont la seule langue d'origine est la langue française, dont la seule culture d'origine est la culture française. Même situation hors d'Europe : cinq millions de Canadiens, deux millions d'Américains francophones sont citoyens britanniques ou américains, bien qu'ils appartiennent incontestablement à l'éthnie française.

LA différence entre les frontières nationales et les frontières ethniques n'est pas propre à l'Etat français. En fait, on peut la constater dans la majorité des cas. La Grande-Bretagne englobe l'Angleterre proprement dite, mais aussi l'Ecosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord. L'Espagne englobe la Galice, le Pays Basque et la Catalogne. L'Italie rassemble aussi des peuples à personnalité distincte, notamment la Sicile et la Sardaigne, le Val d'Aoste qui est français et le Tyrol du Sud qui est autrichien. L'Autriche constitue un Etat national indépendant : mais il y a une parenté beaucoup plus nette entre l'Autriche et la Bavière qu'entre la Bavière et le Schleswig : pourtant la Bavière et le Schleswig appartiennent au même état, la République fédérale d'Al-

Allemagne occidentale. La Belgique comprend les deux communautés flamande et wallonne, et aussi des cantons germanophones. La Suisse est un Etat composé de quatre éléments ethniques : français, germanique, italien et rhéto-roman. Je ne veux pas allonger cette liste avec l'Europe orientale, où les choses sont encore bien plus compliquées, malgré les simplifications apportées par les méthodes totalitaires. Ce que l'on constate en tout cas dans tous les pays où règne la liberté d'expression, c'est que les problèmes ethniques sont à l'ordre du jour ; c'est que les ethnies prennent une conscience accrue de leurs problèmes, et par là même de leurs personnalités.

On évoque souvent en France les questions ethniques qui se posent à l'étranger, on évoque plus rarement celles qui se posent à l'intérieur de l'hexagone, et l'ignorance que beaucoup de Français manifestent à l'égard des divers éléments qui composent leur nation est assez frappante. Il est vrai que si vous demandez dans une librairie une carte des provinces de France, on vous regardera avec étonnement ! De telles cartes figurent dans les ouvrages scolaires et universitaires, mais on ne trouve couramment en librairie que la carte de la France par départements.

Cet état de choses s'explique fort bien. La rupture de la France avec son passé, consacrée par la Révolution, a été plus profonde qu'on ne le croit généralement. La Révolution française, ce n'est pas seulement la destruction de la monarchie et son remplacement par la République. C'est aussi, c'est surtout le triomphe du principe de la centralisation contre l'autonomie des provinces et l'assimilation du particularisme provincial à l'esprit factieux.

PENDANT des siècles, les sujets du roi de France ont eu conscience d'appartenir d'abord à leur province : la notion moderne d'Etat-nation n'existait pas. Lorsque les juges de Rouen demandent à Jeanne d'Arc quel est son nom, elle répond :

« Dans mon pays, on m'appelait Jeannette ; en France, on m'appelle Jeanne, depuis que j'y suis venue ».

Jeanne distingue donc entre son pays — le Barrois, pays de Lorraine — et la France proprement dite. Elle a pourtant lutté jusqu'au bout pour le rétablissement du roi de France dans sa souveraineté totale ; elle restera dans l'Histoire le plus haut symbole de la ferveur patriotique ; elle sera pour toujours la sainte de la patrie. Mais il n'y a pas contradiction, dans son esprit et dans celui de ses contemporains, entre la fidélité au roi et l'appartenance à une province autre que française. Tous les habitants de Vaucouleurs, de Void ou de Toul savaient qu'ils n'appartenaient pas au domaine français au même titre que ceux d'Orléans, de Reims ou de Chartres. Et Pierre Gaxotte nous a rappelé dans un de ses livres qu'entre 1552 et 1648, soit pendant près d'un siècle, personne ne pouvait dire exactement si la ville de Metz était française ou si elle était ville d'Empire. Metz était Metz. Ses habitants n'y voyaient que des avantages, et le roi de France n'y voyait pas d'inconvénient. Or, le Barrois et Metz étaient de culture française, ce qui montre bien que l'esprit d'autonomie provinciale ne se limitait pas aux minorités ethniques.

Avec le temps, certes, ce libéralisme devait s'atténuer. Les derniers grands règnes capétiens — celui de Louis XIV surtout — furent marqués par une tendance croissante à la centralisation. On peut comprendre ainsi pourquoi certains minoritaires furent enthousiasmés par les idées révolutionnaires : ils espéraient que la fin de l'absolutisme leur rendrait leurs libertés perdues. La victoire des Jacobins sur les Girondins s'accompagna du résultat opposé : les libertés provinciales furent au contraire totalement écrasées. Les autorités révolutionnaires s'acharnèrent évidemment contre les provinces particularistes et contre les ethnies minoritaires. Plusieurs discours enflammés furent prononcés à la Convention pour condamner l'emploi des langues locales. Le plus célèbre sera celui de Barrère, le 27 janvier 1794 :

« Nous avons révolutionné le gouvernement, les mœurs, la pensée, révolutionnons aussi la langue : le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton ; l'émi-

gration et la haine de la République parlent allemand ; la contre-révolution parle italien ; le fanatisme parle basque ; brisons ces instruments de dommage et d'erreur ! »

C'est la Terreur. Elle ne durera que quelques années, mais l'étouffement des libertés régionales lui survivra, tout comme la mystique de la République une et indivisible. Les provinces n'ont plus d'existence officielle ; l'esprit provincial est considéré comme rétrograde, et combattu sous tous ses aspects.

Certains se demanderont pourtant si, en méprisant les vieilles cultures allogènes, la France ne détruit pas de précieux éléments de son patrimoine national. En mars 1870, trois personnalités adressaient une pétition au Corps législatif en faveur de l'enseignement des langues provinciales. L'une de ces personnalités était le professeur Charles de Gaulle, oncle de notre actuel président.

« Ne pouvons-nous demander », disait notamment cette pétition, « que les idiomes provinciaux restent les idiomes de la poésie et de la conversation, qu'ils soient, conjointement avec le français, la langue de l'école primaire ? N'est-ce pas un immense avantage pour un peuple que de posséder deux langues ? L'homme qui possède deux idiomes vaut deux hommes, disait Charles Quint, et cette parole n'est pas moins vraie d'un peuple que d'un individu. La question, du reste, est grave : il s'agit des intérêts de plus d'un tiers de la France... ».

Mais ni le Second Empire, ni la Troisième République ne prendront ces intérêts en considération. La France officielle, cependant, s'intéresse beaucoup alors aux minorités qui se situent à l'extérieur de ses propres frontières. Elle défend le principe des nationalités, et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Pour les peuples de l'Europe centrale et orientale qui se plaignent du despotisme du Tsar ou de celui de l'Empereur d'Autriche, sa sollicitude est sans limites. Elle est la protectrice et l'amie des Polonais, des Tchèques, des Hongrois, des

Roumains, des Serbes, des Slovènes. Et il est vrai que ces peuples souffrent de la domination d'absolutismes désuets, il est vrai qu'ils aspirent à davantage de liberté. Mais l'une de leurs revendications concerne, précisément, les cultures qu'ils doivent négliger au profit des cultures allemande ou russe. N'est-il pas étrange que la France les défende, s'attirant ainsi l'hostilité de leurs souverains, tout en refusant elle-même de permettre l'enseignement des langues locales que la monarchie tolérait ?

LES cultures locales de France, cependant, ne périront pas. Loin d'assister à leur disparition, on constatera au contraire leur renaissance. L'aspect le plus connu de cette renaissance est lié au nom de Frédéric Mistral. Ce qui se passe dans ce pays d'oc se passe aussi en Bretagne. Sans donner des œuvres de même importance, les autres langues locales se maintiennent aussi, et cela uniquement par la volonté des intéressés, puisque leur enseignement est et demeure proscrit.

La victoire de 1918 obligera pourtant la République française à adoucir quelque peu ses principes. Après quarante-cinq ans de rattachement à l'Empire allemand, l'Alsace et la Lorraine messine sont libérées. Pendant les années de domination allemande, il s'était créé, dans les deux provinces, un important parti autonomiste, qui luttait contre la politique centralisatrice de Berlin. Le gouvernement français pense qu'avec la victoire de la France, l'autonomisme a perdu toute raison d'être : l'Alsace et la Lorraine messine ne voulaient-elles pas redevenir françaises ? Elles le voulaient en effet, mais elles n'ont pas séparé leur attachement à la France et leur attachement à leurs libertés traditionnelles. Sous l'Empire allemand, elles ont réussi à conserver l'essentiel de ces libertés, linguistiques, administratives, religieuses. Elles ne permettront pas à la République de les leur enlever. Et finalement, satisfaction leur sera donnée, au moins partiellement, par les autorités. Les provinces libérées garderont le régime des cultes antérieur à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et elles pourront pratiquer, jusqu'à un certain point, le bilinguisme.

« Et pourquoi pas nous ? » commencent à se dire des Flamands, des Bretons, des Basques, des Méridionaux, des Corses. Mais ce que la République a dû concéder à des provinces reconquises, elle n'entend pas le concéder là où son autorité est assurée depuis longtemps. Les revendications des minorités resteront donc sans écho. M. de Monzie, ministre de l'Instruction publique, déclare à l'inauguration du pavillon de la Bretagne à l'exposition des Arts Décoratifs de 1925 :

« Pour l'unité linguistique de la France, la langue bretonne doit disparaître ».

L'hostilité officielle aux cultures locales n'est d'ailleurs que l'un des aspects d'une hostilité qui s'étend à tout un ensemble de traditions, que l'on soupçonne de nourrir l'esprit factieux, le cléricisme et l'obscurantisme. Et cependant, le particularisme ne se limite pas aux milieux traditionnalistes. Dans chaque province particulariste, des républicains s'unissent à des monarchistes, des hommes de gauche à des hommes de droite, des laïcs à des croyants, pour la défense du patrimoine culturel menacé. Mais les états-majors des grands partis politiques français sont à peu près unanimes dans leur hostilité aux particularismes. La Fédération régionaliste de France, créée par Charles Brun, et qui groupe d'importantes personnalités venues d'horizons différents sur un programme régionaliste modéré, n'arrivera pas à faire accepter ce programme par un seul parti politique. Les positions régionalistes sont considérées au mieux comme des positions d'esthètes, sans rapport avec la réalité politique et sociale contemporaine.

Qui plus est, le développement de l'industrialisation semble condamner à mort les particularismes. Des centaines de milliers de Bretons, de Basques, de Méridionaux, de Corses doivent quitter leur pays où ils sont condamnés à la misère. Qu'ils aillent dans d'autres provinces, dans la région parisienne, dans les colonies ou en Amérique, le résultat est le même, du point de vue de leurs pays d'origine : ces pays se voient menacés de perdre leur éléments les plus vigoureux, les plus actifs. Ces éléments, d'ailleurs, n'agissent pas seulement sous la

contrainte matérielle : beaucoup ont le sentiment qu'en s'expatriant ils vont sortir de leur infériorité, accéder à une dignité sociale que l'attachement au sol ne leur permettait pas d'atteindre : l'enseignement officiel, qui s'exerce dans cet esprit, a porté ses fruits. Le jeune Breton qui renonce à la pêche pour contrôler les usagers du métro parisien a l'impression qu'il n'est plus un citoyen de seconde zone.

DEVANT cette évolution qui semble irréversible, le petit nombre des particularistes irréductibles éprouve un sentiment de désespoir. Et certains minoritaires vont envisager des solutions qui, jusqu'alors, leur auraient paru scandaleuses, ou insensées. Ils mettront en cause leur appartenance à la nation française.

Pendant la guerre 14-18, la République française n'a pas eu le moindre reproche à formuler contre les provinces particularistes. Les départements du Nord occupés pendant quatre ans ont témoigné d'un patriotisme exemplaire. Les mobilisés de Bretagne ont fait preuve d'une vaillance qui a incité le haut commandement à les mettre en première ligne, de préférence à d'autres : la Bretagne a ainsi subi des pertes très supérieures à celles des autres provinces. Mais tout l'hexagone était uni dans la même volonté de tenir et de vaincre, le séparatisme n'existait pas. Au lendemain de la victoire, la persistance de l'administration dans ses erreurs a fini par le créer. Il y a désormais des Flamands, des Bretons, des Basques, des Corses, des Alsaciens et des Lorrains pour penser qu'ils ne sauveront la personnalité de leur pays qu'en rompant avec la France. Les exemples étrangers contribuent à développer ce sentiment. Pour les Flamands, la lutte de leurs frères de Belgique contre la domination bruxelloise. Pour les Bretons, la victoire du nationalisme irlandais après les sanglantes répressions anglaises. Pour les Basques et les Catalans, l'autonomie que leurs frères d'Espagne ont obtenu de la République. Pour les Alsaciens et les Mosellans, le dynamisme hitlérien, qui fait contraste avec l'impuissance et la vétusté du gouvernement et de l'administration de la France.

LE RÉVEIL ETHNIQUE DES PROVINCES DE FRANCE

Texte de la conférence faite
au 42^e dîner d'information du C.E.P.E.C.
par M. Paul Sérant.

*

Monsieur le Président,

Excellence,

Mesdames, Messieurs,

JE pense être votre interprète à tous en remerciant M. de Clermont-Tonnerre. Sa présentation n'est pas seulement une très pénétrante analyse de mon œuvre ; c'est une présentation de l'ensemble de notre sujet, dont tout le sens a été évoqué, et évoqué magnifiquement.

Avant de commencer ma conférence, je dois vous rappeler qu'elle est suivie d'un débat, et que ceux d'entre vous qui ont déjà lu mon livre ou qui connaissent le sujet, qui désireraient poser des questions à son propos, seraient aimables de les rédiger avant la fin de la conférence, ce qui nous permettrait de commencer le débat immédiatement après celle-ci.

J'ajoute, pour les nouveaux venus au C.E.P.E.C., que sa tradition étant une tradition de liberté intellectuelle, de libre confrontation, ils n'ont pas à hésiter à poser nettement les questions qui leur tiennent à cœur.

En fait, ce séparatisme ne séduit qu'un nombre très restreint d'individus dans chacune des provinces intéressées, et ses conséquences resteront très limitées. On ne peut oublier, par exemple, qu'en 1940, ces pêcheurs de l'île de Sein qui fournirent à la France Libre le quart de ses premiers volontaires, chantèrent l'hymne breton avant leur départ pour l'Angleterre. La grande majorité des régionalistes ne dissociaient pas le sentiment régional et le sentiment national : ils le prouvèrent de bien des manières. Mais la Libération devait fournir aux plus fanatiques des jacobins l'occasion de quelques règlements de comptes, inspirés par des passions bien antérieures à la guerre. On prendra prétexte du séparatisme pour inquiéter, traquer et persécuter tous les régionalistes, y compris les plus anti-allemands d'entre eux. Ainsi, des provinces qui ont fourni une somme sans pareille de dévouements patriotiques et civiques sont aussi celles où l'épuration s'exerce avec une frénésie plus marquée encore qu'ailleurs.

Le gouvernement de la Quatrième République subira de ce fait des affronts qu'il aurait pu éviter. Il ne pourra empêcher une délégation galloise de se rendre en Bretagne, et de publier ensuite un rapport cinglant, diffusé dans toute l'Angleterre, sur la persécution infligée aux Bretons par la République française. Il provoquera, à propos du procès des soldats alsaciens enrôlés de force dans la division Das Reich et associés à la tragédie d'Oradour-sur-Glane, la révolte générale de l'Alsace, où l'on pourra craindre une nouvelle flambée d'autonomisme.

LE climat qui régnait en 1945 permettait de penser que le particularisme, et même l'esprit régionaliste, étaient éliminés pour longtemps, sinon pour toujours. Et cependant, on les vit renaître rapidement. Les autorités de la Quatrième République s'avisèrent en effet que la cause du régionalisme n'était pas nécessairement liée à celle du gouvernement de Vichy. En 1951, la loi Deixonne autorisait pour la première fois depuis l'avènement du régime républicain, l'enseignement facultatif des langues locales en France.

Certes, cette loi est bien loin de donner satisfaction aux intéressés, puisqu'elle ne résoud aucun problème pratique. Mais enfin, après une persécution qui s'est étendue sur plus d'un siècle, les autorités françaises reconnaissent que les « parlers maternels » se sont maintenus, et qu'il serait vain de nier leur existence. En 1925, Anatole de Monzie déclarait que la langue bretonne devait disparaître ; en 1962, une motion du Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts bretons, que préside René Pleven, affirmera notamment : « Le scandale du non-enseignement d'une langue parlée par un million de citoyens français doit prendre fin ».

Cette évolution des milieux politiques s'étend à l'ensemble des problèmes régionaux. On constate que les régions ne sont pas mortes, qu'il faut tenir compte de leur personnalité ; on admet qu'elles puissent avoir une mentalité spécifique, qu'il vaut mieux ne pas ignorer. Ce n'est pas la fin de la centralisation, mais c'est tout de même un changement important par rapport à ce qu'on pensait volontiers des provinces sous la Troisième République.

Il est vrai que certains refusent de prendre le « néo-régionalisme » au sérieux. Comment, nous diront-ils, comment peut-on parler de communautés ethniques distinctes à l'intérieur de la France de 1966 ? Il y a fort longtemps que les populations des diverses régions de France se sont mélangées, et cette fusion n'ira qu'en s'accroissant. Dans chacune des provinces soi-disant particularistes, les originaires des autres provinces sont fort nombreux, tandis qu'inversement, bien des autochtones sont amenés à aller vivre ailleurs, là où leurs aptitudes professionnelles trouvent un meilleur emploi que chez eux. D'une manière générale, la diminution constante du nombre des agriculteurs ne peut que développer considérablement cette fusion des provinces entre elles.

Les langues locales, ajoutera-t-on ? Mais elles sont vouées, dans un avenir plus ou moins proche, à une pure et simple disparition. Comment en serait-il autrement ? Pourquoi des citoyens français s'obstineraient-ils à parler des langues d'intérêt limité, leur interdisant de communi-

quer en dehors d'un milieu restreint ? En admettant même qu'ils le veuillent, l'évolution générale ne le permettrait pas. Dans tous les foyers, la radio et la télévision imposent la connaissance et l'usage du français. La culture locale et la conscience régionale ne sont qu'un aspect du sous-développement : et fort heureusement, le sous-développement est voué en France à une proche disparition. Tel est notamment le point de vue soutenu par M. Olivier Guichard, dans son livre " Aménager la France ".

DE tels arguments peuvent faire impression. Et pourtant, si le phénomène d'unification générale dont on nous parle paraît avoir un caractère de fatalité, il est non moins vrai qu'il ne répond pas pleinement aux aspirations humaines. Regardez l'agglomération parisienne. Voyez l'importance et le foisonnement des associations régionales, des commerces se réclamant d'une origine régionale, des manifestations qui revendiquent un caractère régional. Tout cela sans doute n'est pas toujours du plus haut niveau, ni du meilleur goût. Et les régionalistes éclairés sont exaspérés de voir que l'on évoque parfois la Bretagne, le Pays Basque, le Languedoc ou l'Alsace pour mettre en valeur une gastronomie douteuse, ou un folklore dégradé. Mais enfin, tout cela témoigne de la survivance d'un esprit collectif. Tout cela témoigne d'une résistance à l'assimilation, ou, si vous préférez, d'une inaptitude à l'assimilation totale. Car si l'on considère l'idéologie officielle de nos Républiques, les provinces ne devraient plus être que des réalités historiques et géographiques, n'ayant plus aucun caractère particulier dans la société française contemporaine. Et surtout, les provinciaux qui se fixent à Paris devraient rapidement cesser d'être des provinciaux.

C'est le contraire qui a lieu : l'attachement à la région prend une force plus grande encore chez ceux qui l'ont quittée — que ce soit par l'attrait de certaines possibilités ou sous l'empire de la nécessité — que chez ceux qui y vivent. Ce qu'on observe dans la capitale, on l'observe dans les autres grandes villes, en France et à l'étranger. Un reporter de la télévision a constaté qu'à New York, il n'y avait guère de liens entre l'ensemble des résidents

français, mais que les groupes de Bretons, de Basques ou de Méridionaux étaient très vivants. Dans ces conditions, comment affirmer que les régions n'existent plus, que la conscience ethnique des provinces de France est moribonde ?

Lest incontestable que les langues locales ont décliné, et on voit mal comment elles ne l'auraient pas fait, puisqu'elles n'étaient plus enseignées, qu'elles n'étaient transmises qu'à l'intérieur des familles. Mais il est quand même extraordinaire qu'elles se soient maintenues au point où elles se sont maintenues. Nous ne disposons pas dans ce domaine de chiffres précis, mais certaines enquêtes permettent d'évaluer approximativement le nombre de ceux qui parlent encore la langue d'origine de leur pays. Ils sont environ 100.000 en Flandre ; un million en Bretagne ; 100.000 au Pays Basque ; 150 à 200.000 en Catalogne ; dix à douze millions pour l'ensemble des pays d'oc ; un million en Alsace et un demi-million en Moselle. Evaluations approximatives, encore une fois ; mais tout de même, ces millions de citoyens français continuant à s'exprimer dans des langues longtemps méprisées et mêmes proscrites, n'est-ce pas assez impressionnant ?

Ce qui n'est pas moins impressionnant, c'est la vitalité des mouvements particularistes culturels ou politiques, c'est la vitalité des journaux, revues et bulletins qui défendent leurs positions. J'en parle dans mon livre, je ne vais pas y revenir, ce serait trop long. Sans doute s'agit-il de petits mouvements, de publications de diffusion modeste ; mais ce sont des mouvements et des publications d'avant-garde, et par définition, l'avant-garde est et sera toujours le fait du petit nombre. Je précise que je ne suis pas d'accord avec les positions politiques de cette avant-garde sur tous les points. Je regrette notamment que sous prétexte de combattre le jacobinisme, certains mouvements tombent dans un jacobinisme d'un autre genre, dans un jacobinisme ethnique.

Il me semble cependant que, dans ce réveil ethnique, l'aspect positif l'emporte sur les autres ; qu'il ne doit nous inquiéter ni pour l'avenir de la culture française, ni pour l'avenir de la France.

Nous pourrions, certes, nous inquiéter du combat pour les langues locales si les problèmes linguistiques de la France étaient comparables à ceux de la Belgique, si nous étions menacés d'un unilinguisme au profit des langues locales. Mais chacun sait qu'il n'en est pas question. Car tous ceux qui savent encore les langues locales savent aussi le français. En conséquence, le problème qui se pose en France est celui d'un développement méthodique du bilinguisme — ce bilinguisme qui, pour le félibre André Chamson, se confond avec l'humanisme. Est-ce possible ? Bien des professeurs, bien des linguistes l'affirment. Ils estiment qu'un individu moyen peut parfaitement apprendre conjointement et la langue locale et le français, et surtout — c'est le plus important — que sa connaissance de l'une et l'autre langues n'en est que meilleure. Dans ces conditions, pourquoi serait-il dangereux qu'un tel enseignement soit donné ?

La résistance de nos langues locales à l'épreuve du temps prouve qu'elles correspondent à des structures mentales réelles. Elles ont une incontestable valeur littéraire ; elles ont donné des œuvres pour lesquels des érudits se passionnent, dans les universités du monde entier. Une question de principe se pose également : si des hommes sont attachés à une langue et veulent la transmettre à leurs descendants, au nom de quoi peut-on leur interdire de le faire ?

Donc, ce problème doit être résolu à la satisfaction des intéressés. Mais ce n'est qu'un aspect d'un problème plus vaste. La langue est un élément capital de la conscience régionale ou nationale, mais ce n'est pas le seul. Car enfin, deux millions de Bretons ignorent la langue bretonne : ils n'en aiment pas moins la Bretagne pour cela, ils n'en sont pas moins Bretons pour cela. Si les langues locales devaient disparaître — ce qui serait désastreux — les pays qui les ont possédées n'en garderaient pas moins une personnalité. Prétendre le contraire, ce serait justifier l'uniformisation de l'ensemble

des provinces qui parlent la même langue. C'est la tendance de certains ethnistes extrémistes, qui vont jusqu'à nier l'importance des régions au sein d'une même ethnie, sans se rendre compte qu'ils rejoignent exactement le jacobinisme. Car le point de vue jacobin, pour l'essentiel, c'était : tous les hommes qui parlent la langue française doivent être soumis au même pouvoir centralisé, ils n'ont aucune liberté locale à défendre vis-à-vis de ce même pouvoir. C'était faire de la langue le seul élément de différenciation, le seul élément d'originalité, de spécificité d'une communauté.

A mon avis, c'est inacceptable. Certains ethnistes me répondront peut-être : si les minoritaires qui ne savent plus que le français ont encore quelque chose qui les distingue des autres Français, c'est qu'ils appartiennent à un pays où la langue locale subsiste. Rien n'est moins sûr. A ma connaissance, il n'y a pas de différences linguistiques entre la Champagne, la Bourgogne et la Franche-Comté : il n'en est pas moins impossible de nier que ces provinces ont chacune une personnalité très marquée. C'est pourquoi ce ne sont pas seulement les ethnies allogènes qui ont droit à de plus grandes libertés : ce sont en fait tous les pays, toutes les régions rassemblées au sein de la nation française.

Et c'est pourquoi il serait à la fois scandaleux et funeste d'opposer la cause des minorités ethniques à celle des provinces ethniquement françaises. Il ne faut pas que les Flamands, les Bretons, les Basques, les Méridionaux, les Corses, les Alsaciens et les Mosellans puissent penser que leurs intérêts s'opposent à ceux des Français de l'intérieur, comme on dit en Alsace. Car ces Français-là aussi souffrent de l'uniformisation, ces Français-là aussi sont las des excès du pouvoir central. Les provinces ethniquement françaises ont aussi des trésors à sauver, des traditions à maintenir et à ranimer. Leur personnalité est affaiblie, mais elle n'est ni moins réelle, ni moins attachante que celle des provinces minoritaires. Si celles-ci se réveillent, pourquoi n'assisterions-nous pas à un réveil comparable au sein de la France de l'intérieur ? Pourquoi la Picardie, la Normandie, la Champagne et la Bourgogne ne reprendraient-elles pas elles aussi conscience de leur être propre ?

DEFENDRE les libertés régionales dans cet esprit, ce n'est donc pas briser l'unité nationale : c'est défendre notre civilisation dans ses sources vives. M. Michel Debré dénonçait récemment, après bien d'autres, la dénatalité dont la France fut longtemps victime, et il formait des vœux pour une France de cent millions d'habitants. Or quand on étudie la vie des régions, que doit-on constater ? Que si la France a échappé à une dénatalité plus grave encore que celle dont elle fut victime, c'est en grande partie grâce aux régions où l'esprit particulariste se maintenait en dépit de tous les obstacles étatiques. En Flandre, en Alsace, en Bretagne, notamment, la vie gardait ses droits, les familles se maintenaient et se développaient. Le particularisme apparaît donc comme un élément de vitalité. Et pourquoi cent millions d'habitants demain, s'ils devaient vivre dans une France privée de ses vraies richesses ? Cent millions d'habitants pour vivre dans une sorte d'immense Sarcelles, ce n'est pas la peine. Bien sûr, mieux vaut un appartement à Sarcelles qu'un taudis en Provence ou en Basse-Bretagne. Mais il serait effroyable que les Français soient enfermés définitivement dans un tel dilemme, qu'ils soient obligés de choisir entre la vétusté et la misère, d'une part, et un confort déshumanisant (et très relatif d'ailleurs) d'autre part. Nous devons avoir de plus hautes ambitions. Si la vie doit surabonder, il faut qu'elle surabonde totalement, que l'élan biologique s'accompagne d'une renaissance esthétique et spirituelle ; qu'il s'accomplisse dans des régions ayant préservé leur beauté et leur dignité.

Nous avons tous eu l'occasion d'éprouver, en rentrant en France après un séjour à l'étranger, une sorte de serrement de cœur. Si on la compare à certains pays voisins, la France paraît triste et délaissée : le contraste entre la beauté naturelle et la pauvreté du style de vie est impressionnant. Une sorte d'indéfinissable grisaille paraît recouvrir nos villes et nos villages. On découvre sans peine l'une des causes de ce mal, en songeant que contrairement à ce qui se passait dans les nations voisines, la capitale, en France, a absorbé une grande partie des meilleurs éléments de la province, tandis que ceux qui restaient sur place étaient privés de toute possibilité

d'action ou d'épanouissement. Cela doit changer : cela change déjà, par la force des choses. Et c'est pourquoi, loin de voir dans le réveil des particularismes une menace contre l'unité française, j'y vois au contraire le signe le plus heureux d'un retour à la vie qui doit s'étendre à toutes nos régions.

D'autres Etats comprennent cela mieux que le nôtre. L'une des grandes manifestations sportives européennes s'appelle le « tournoi des cinq nations ». Quelles sont ces cinq nations ? La France, l'Angleterre, le Pays de Galles, l'Ecosse et l'Irlande. Cette expression paraît parfaitement naturelle aux Anglais. Ils n'ont pas le sentiment que le Royaume Uni est menacé dans son intégrité, parce qu'on parle de nations écossaise, galloise ou irlandaise. Ils trouvent naturel de distinguer — comme on le fait d'ailleurs dans bien d'autres pays — entre nationalité et citoyenneté. Or dans certains milieux politiques français, cette distinction fait figure de position séparatiste. Récemment encore, un préfet déclarait que « la superficie de notre nation était trop petite pour justifier tout fédéralisme ». Que dire alors de l'Allemagne fédérale et de la Suisse ?

Ce nationalisme unitaire consacré par le jacobinisme n'est pas conforme aux aspirations affectives naturelles de l'être humain. Même au temps des voyages interplanétaires, l'homme ne peut pas aimer un ensemble très vaste comme il aime une terre plus limitée, une terre à sa mesure. Nous avons pu nous en rendre compte, il y a quatre ans, à l'heure de l'exode massif des Pieds-Noirs. Où les Pieds-Noirs se sont-ils le mieux adaptés ? Là où précisément certains liens anciens ou certaines affinités ethniques les rapprochaient des habitants : c'est-à-dire pour un grand nombre d'entre eux, en Provence, dans le Languedoc et en Catalogne ; pour certains autres, en Alsace. Dans d'autres provinces au contraire, les Pieds-Noirs, c'étaient des étrangers. Certes la propagande « anticolonialiste » de l'époque explique en partie ce phénomène. Mais en partie seulement. Il n'y avait pas de propagande contre les « gens du Nord » à l'époque de l'exode de 1940 : et pourtant les Méridionaux les appelaient parfois « les Boches du Nord ». Dans tous

les Etats nationaux, on retrouve des cas analogues : les Bavares ou les Rhénans n'ont pas montré non plus beaucoup de chaleur pour les réfugiés poméraniens ou prussiens. Et inversement, ni les Pieds-Noirs en France, ni les Prussiens en Allemagne occidentale n'ont vraiment retrouvé leur patrie : ils ont dû s'adapter à une patrie nouvelle. Et c'est pourquoi le terme de « rapatriés » appliqué aux Pieds-Noirs était scandaleux. L'homme ne ressent de liens concrets qu'avec ceux qui partagent son destin dans un ensemble restreint : les plus grandes nations, les plus puissants empires n'ont rien changé à cette donnée naturelle des communautés.

B IEN sûr, ce n'est pas parce qu'un état de choses est naturel qu'il est nécessairement bon : il y a des instincts ou des sentiments naturels que la civilisation s'efforce de modifier ou de transformer. Mais il est impressionnant de voir qu'une nouvelle branche de la psychologie, qu'on appelle l'ethno-psychologie, considère que l'attachement au cadre régional est un élément d'équilibre qu'on ne peut briser impunément ; surtout, disent les ethno-psychologues, si l'on tient compte des dangers de la dépersonnalisation, de la massification modernes. Dans le même esprit, un urbaniste contemporain a pu dire que la cité moderne idéale ne devrait pas dépasser soixante mille âmes. On n'est donc pas rétrograde lorsqu'on souhaite la création de régions dotées de larges libertés administratives, culturelles et politiques.

Cette organisation régionale n'est aucunement contradictoire avec la nécessité d'un ensemble plus vaste groupant ces mêmes régions — qu'il s'agisse de la nation, ou qu'il s'agisse de l'Europe. La majorité des particularistes, en France et aussi hors de France, se prononcent pour une Europe fédérée, c'est-à-dire pour une Europe dont le gouvernement se limiterait aux tâches essentielles de la politique, de l'économie et de la défense, tout en laissant aux régions une liberté comparable à celle dont jouissent actuellement les lander allemands ou les cantons suisses. Il est bien évident que la construction européenne ne doit pas aboutir à une sorte de super-Etat

technocratique, auprès duquel le jacobinisme nous paraîtrait bientôt singulièrement libéral. Nul d'entre nous n'accepterait une Europe qui renierait le meilleur de la civilisation européenne, qui, au lieu d'équilibrer les différents peuples du continent, prétendrait les amalgamer. La seule Europe dont nous puissions vouloir, c'est celle où nous resterons Français ou Néerlandais, Allemands ou Italiens, mais aussi Bretons ou Basques, Rhénans ou Bavares. Car seule cette Europe permettra vraiment d'éviter le retour des conflits qui ont conduit les peuples du continent au bord de l'abîme.

Cette Europe fédérée, nous le savons, n'est pas pour demain. Il n'est peut-être pas nécessaire d'attendre son édification pour rendre aux régions de France les libertés auxquelles elles aspirent. Certains nous disent : ce serait le chaos. Mais ceux qui parlent ainsi ont-ils vraiment le sentiment que l'Etat centralisateur a répondu aux espérances que les Français avaient mises en lui ? Laissons de côté les problèmes des traditions, des cultures locales étouffées, considérons seulement l'aspect matériel des choses. Quels sont donc les bénéfices de la centralisation française ? Je n'insiste pas sur ce que vous savez tous : sur les terribles retards de notre pays en matière de logements, de routes, de services hospitaliers, d'écoles, d'universités, d'équipements sportifs, etc. Or il est frappant de voir que les pays qui, dans ces différents domaines, nous dépassent de loin, que les pays qui ont résolu leurs problèmes de modernisation beaucoup mieux que nous ne l'avons fait, sont, précisément, des pays dont les libertés locales sont plus grandes que les nôtres. Pourquoi penser dès lors que des libertés fécondes ailleurs seraient néfastes à l'intérieur de nos frontières ? Pourquoi les régions de France seraient-elles tellement différentes à cet égard des régions de l'Allemagne fédérale ou de la Suisse ? Pourquoi les libertés accordées aux régions ne favoriseraient-elles pas, chez nous comme ailleurs, l'esprit d'entreprise et de création ?

I L est vrai que l'Etat français s'efforce depuis peu de tirer le parti le meilleur de nos ressources régionales.

C'est dans cet esprit qu'a été conçu l'aménagement du territoire. Mais le nom a en lui-même quelque chose d'inquiétant. Il indique, certes, un souci d'amélioration dans l'organisation, de mise en valeur des ressources, dont on ne peut que se féliciter. Mais on a trop le sentiment qu'il s'agit exclusivement de technique et d'économie, que l'aspect humain des problèmes régionaux est ignoré. Et surtout, on voit que l'aménagement en question est envisagé dans une optique centralisatrice, plus que pour l'épanouissement de chaque région. Tout comme les autorités départementales, les nouvelles autorités régionales sont désignées par le gouvernement : cette déconcentration n'est donc pas la décentralisation, mais plutôt un renforcement de la centralisation, en dépit des apparences.

Dans certains cas, sans doute, on semble se préoccuper d'attacher les individus à leurs pays d'origine. On a décidé par exemple que les étudiants devraient s'inscrire obligatoirement, ou quasi obligatoirement à l'Université de leur région. Il s'agit essentiellement, dans l'esprit de nos dirigeants, d'éviter le surpeuplement des facultés de la région parisienne, et tout le monde en comprend la nécessité. Mais est-ce bien de cette manière qu'il fallait s'y prendre pour favoriser l'épanouissement régional ? Dans l'état de choses actuel, tant que Paris continue à jouir de la suprématie que l'on sait, l'obligation faite à des jeunes gens d'étudier à Rennes, à Nancy ou à Clermont-Ferrand plutôt que dans la capitale risque de renforcer le complexe provincial au lieu de le faire disparaître. Si l'on rendait aux régions leur personnalité, en favorisant toutes les formes de décentralisation réelle, les jeunes gens seraient heureux d'étudier dans leur capitale régionale, il ne serait nullement nécessaire de les y forcer.

Le véritable aménagement du territoire, c'est, me semble-t-il, celui qui tiendra compte des besoins essentiels des provinces, et de tous les éléments qui rendent la vie meilleure et plus digne d'être vécue, à commencer par l'embellissement du cadre quotidien. Il est attristant, par exemple, que l'on dise à des Bretons, des Provençaux, des Auvergnats qu'il doivent faire un effort de

propreté, de coquetterie ou d'amabilité en vue du tourisme. Nos belles provinces ne sont-elles plus que des sortes de réserves à l'usage des vacanciers ? Serait-il normal qu'en dehors de deux mois d'été, leurs autochtones vivent dans la négligence, la laideur, et la maussaderie ? Il faut donner aux régions touristiques un autre idéal que celui des « chèques sourires », il faut leur rendre la fierté d'être ce qu'elles sont.

Il faut aussi que la renaissance régionale embrasse tous les éléments qui donnent à une région sa physiologie véritable et sa plus profonde personnalité. Rien ne serait plus funeste à cet égard qu'un conflit entre les défenseurs du passé et les partisans de la modernisation : les deux choses ne sont pas contradictoires, elles sont complémentaires. Il s'agit, pour les hommes d'aujourd'hui, de sauver du passé tout ce qui mérite de l'être, tout en répondant aux besoins les plus actuels. Une région vivante doit protéger toutes les merveilles naturelles, tous les trésors artistiques qu'elle possède ; il n'est pas question qu'elle devienne un musée, il faut que les hommes vivent heureux là où leurs ancêtres étaient heureux de vivre, mais dans des conditions qui sont celles de leur temps. Tout le problème de l'enracinement véritable est là.

L'ETHNISME n'est donc pas le domaine réservé de savants de diverses disciplines, pas plus que d'idéologues perdus dans leurs théories. L'ethnisme véritable est au contraire le lieu de rencontre de tous ceux que préoccupe l'équilibre des communautés. Sans un esprit collectif, cet équilibre est rompu. Les grandes idéologies de la première moitié de ce siècle ont cru qu'elles donneraient aux hommes de notre temps des raisons de s'entendre : nous constatons qu'elles ont échoué dans leur ambition. Elles proposaient, les unes et les autres, des perspectives abstraites, qui pouvaient enflammer les imaginations, mais qui, finalement, ont laissé les hommes sur leur faim. Ceux qui furent passionnément démocrates, libéraux, nationalistes ou marxistes, qu'ont-ils désormais en commun ? Le désenchantement. Il est logique qu'à ce désenchantement idéologique corresponde,

aujourd'hui, le réveil ethnique ; il est logique qu'après s'être enthousiasmés pour des idéaux lointains, les hommes redécouvrent les plus proches réalités, qui sont aussi les plus profondes.

Le philosophe Marcel de Corte disait un jour qu'on ne peut être vraiment chrétien si l'on n'est pas d'abord vraiment païen. Il donnait bien entendu au mot païen son sens originel, qui n'est pas du tout l'athéisme, comme la polémique moderne nous le fait croire, mais qui implique, au contraire, le sens du sacré présent dans l'univers, la piété envers le sol et son mystère, l'amour de la communauté définie par la nature et par l'environnement. Faisons en sorte de retrouver ce vrai paganisme dont parlait Marcel de Corte, souhaitons que les fils des diverses régions de France soient pleinement païens en ce sens-là : c'est seulement ainsi qu'ils surmonteront leurs divisions de toutes espèces pour s'unir dans l'amour d'une même terre et la volonté de forger un avenir commun.

Telle est donc la dimension d'un ethnisme véritable, d'un ethnisme total. Comme vous le voyez, cela n'a rien à voir avec ce qu'on appelle le racisme. Idéologie fondée sur une interprétation arbitraire de la biologie, le racisme se traduit par l'intolérance, par l'exaltation d'un peuple au détriment des autres peuples ; il aboutit à la violence comme à la folie. L'ethnisme, au contraire, implique le respect de la diversité naturelle et, corrélativement, de la diversité humaine. Il nous fait comprendre que si nous sommes libres d'avoir nos préférences, il n'en est pas moins vrai que chaque rameau de l'humanité a droit au respect, et aux conditions de son épanouissement. Je dirai même que l'ethnisme est le complément indispensable d'un personnalisme bien compris, d'un personnalisme ouvert : car les communautés naturelles sont aussi des personnes, elles doivent être reconnues et protégées au même titre que les individus et les familles.

LE réveil ethnique met en péril la conception unitaire de l'Etat, mais il annonce, par-là même, la renaissance possible de la France : qu'est-ce donc que la France, sinon l'ensemble des régions et des pays qui la composent ? Et s'il est bénéfique au-dedans de nos frontières actuelles, il l'est aussi au-dehors. Au réveil des ethnies rassemblées dans la nation française correspond, en effet, le réveil des ethnies françaises de l'extérieur ; en témoigne notamment la lutte des Wallons, des Juras-siens, des Valdotains, des Canadiens français, pour la défense de leur culture et de leurs libertés. Cette lutte, comment pourrions-nous nous en désintéresser ? Comment la France pourrait-elle ignorer tous ceux qui, séparés d'elle par les frontières nationales, montrent un indéfectible attachement au patrimoine qu'ils partagent avec elle ? Mais comprenons bien que notre soutien à l'ethnie française hors de France est inséparable de notre respect pour les diverses ethnies rassemblées à l'intérieur de nos frontières. Nous n'aurons l'autorité morale indispensable pour défendre les Wallons, les Suisses romands, les Valdotains et les Canadiens, que si nous préservons la personnalité de nos divers éléments ethniques de France.

Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, nous souffrons d'un grand retard : nous n'avons donc pas de temps à perdre. Procédons pour commencer à l'inventaire méthodique de nos régions, tant en ce qui concerne leurs ressources qu'en ce qui concerne leurs besoins et leurs aspirations dans tous les domaines. Luttons pour les libertés indispensables à leur maintien ou à leur renaissance. En redécouvrant l'admirable diversité de la France, nous comprendrons mieux sa vocation européenne, et par-là même universelle ; en lui rendant toutes les libertés auxquelles elle aspire, nous lui permettrons de donner au monde les exemples et l'aide qu'il attend d'elle.

RÉPONSES DE M. PAUL SÉRANT
AUX QUESTIONS POSÉES PAR
DES AUDITEURS

*

M. COORNAERT, membre de l'Institut : « *Après les expériences faites depuis 40 ans, spécialement au cours de la dernière guerre, — quoiqu'il n'y ait aucun péril immédiat — M. Sérant ne croit-il pas qu'il faut être prudent devant les petits foyers d'irréductibilité qui survivent après trois siècles d'union — bien acquise — avec la France ?* ».

Il faut surtout ne pas leur donner d'arguments pour une action extrémiste, et cela a été l'erreur de la III^e République. Je pense que ce dont il s'agit surtout, c'est d'examiner leurs revendications et de voir en quoi elles peuvent être légitimes.

M. ROGE, Président de « L'Ethnie Française » : « *Comment enseigner deux langues à l'école primaire sans nuire aux deux enseignements ?* ».

C'est, je crois, aux enseignants, aux pédagogues, à M. André Chamson, au Comité de défense des langues régionales, à répondre.

M. CORCHAND : « *Pensez-vous que si nous avions été constitués en France fédérale la tragédie algérienne aurait eu lieu ?* ».

Je pense que si une organisation fédérale avait été créée à temps, le problème se serait posé différemment, là aussi. Nous aurions certainement évité les incompréhensions entre les deux communautés algériennes et entre l'Algérie et la Métropole.

M. E. CATTÀ : « Il semble que la renaissance des provinces rencontre entre autres obstacles, l'idéologie de la Nation. Ne pensez-vous pas que, parallèlement aux efforts pour maintenir les ethnies, les particularismes locaux, il conviendrait de mettre fin aux manifestations de nationalisme jacobin, telles que les commémorations guerrières ? Les intellectuels français ne devraient-ils pas montrer le chemin en ce sens et se séparer radicalement de tous les apôtres de la Nation, qui, après tout, ne font que se comporter en disciples de l'Allemand Fichte ? ».

Il est très certain qu'il y a un effort à faire pour substituer à des commémorations qui entretiennent le ressentiment, les haines, des commémorations de caractère positif...

M. l'Abbé PERNOT, fondateur et animateur d'Omnes Fratres (Tous Frères) : « Quels sont les moyens les plus pratiques, à votre avis, de travailler à la renaissance des provinces de France ? ».

Je pense qu'il y en a beaucoup. Et c'est une question de compétence et de circonstances, et aussi d'appartenance à chacune de ces provinces.

M. Ch. BECQUET, père putatif de « l'ethnie française » : « Pour résoudre la régionalisation de la France, ne faut-il pas distinguer l'Etat de la Nation, la France de la Gaule ? Et pour bien poser le problème, peut-on s'en tenir à l'hexagone ? ».

C'est tout le problème de l'ethnie française. Je crois qu'il y a une distinction de fait. Nous appartenons actuellement à des Etats différents et en même temps nous sommes unis par des liens très profonds. En conséquence, il faut à la fois tenir compte pratiquement des organisations étatiques, et comprendre qu'elles sont loin d'épuiser le sujet, et que même il y a une communauté plus profonde que celle qui est définie par le fait étatique. Je crois que c'est votre pensée.

Mlle KERHUEL : « En tenant compte de la leçon reçue dans les événements d'Algérie, de la façon dont l'appareil politique et administratif français a (ou n'a pas...) réagi à ces événements, pensez-vous qu'il soit actuellement capable de « l'adapter » et de jeter à temps le lest nécessaire pour éviter l'éclatement de l'Etat français, sous la double pression du réveil des ethnies et des répercussions du Marché Commun ? Lequel tend à intégrer à l'Allemagne les régions de l'Est et du Nord et à rejeter vers un Marché atlantique l'Ouest et le Sud-Ouest ? ».

Il s'agit d'une question très importante, qui concerne l'éventuel éclatement de l'Etat français, compte tenu de la leçon donnée par les événements d'Algérie et leurs répercussions ; compte tenu également du fait que le Marché commun tend à intégrer à l'Allemagne les régions de l'Est et à rejeter vers le Marché atlantique l'Ouest et le Sud-Ouest. Dans ce domaine, il y a des problèmes économiques qui se posent à l'Etat français, mais qui se posent également à toute l'Europe. Il me paraît difficile de se prononcer sur le sort de l'Etat français considéré isolément à cet égard. Tout va dépendre de ce qu'on arrivera à faire du point de vue européen, me semble-t-il. Cela dit, l'éclatement peut s'entendre de plusieurs façons. Un Etat moderne a des moyens de se maintenir, d'exercer l'autorité même de la façon la plus fâcheuse. Ce serait le sujet d'un autre débat.

M. ERWAZDOUE pose un peu la même question que Mlle Kerhuel : le problème de la réduction de la Bretagne à l'extrême ouest de la France. Il est certain que c'est un problème grave, et pour la Bretagne, et pour la France, et que c'est aussi un problème qui trouvera peut-être mieux sa solution dans une organisation européenne.

M. l'Abbé GUINCHARD, responsable des Cadets de la Mer : « Les Cadets de la Mer ont passé leurs vacances de Pâques avec leurs « Frères Jumeaux », les Sea Cadets de Parkstone Poole, et ils ont admiré la façon dont l'Angleterre a su faire de ses minorités des puissances agissantes, dans l'intérêt national. D'autre part, le deuxième

Congrès international de la Mer aura lieu cette année-ci à Tréboul. Donc la question maritime et bretonne intéresse les milieux internationaux, car le premier Congrès, l'an dernier, était à Saint-Cast (Côtes-du-Nord). Tous les Cadets savent bien ce que la France doit à la Bretagne maritime. Quand tous les Français le comprendront-ils ? ».

M. l'Abbé Guinchart souligne l'importance de la question bretonne dans les milieux internationaux. Quand tous les Français comprendront-ils ?... Eh bien, justement, tout le problème de ma conférence, c'est que les Français apprennent à mieux connaître la diversité française.

M. HOUSSARD, éditeur : « Dans le cadre d'un renouveau des particularismes provinciaux, l'Ile-de-France, qui a confié le sien à la France, ne risque-t-elle pas d'apparaître dépourvue ? Par ailleurs, bien que généralement attaquée par les provinces, n'est-elle pas devenue une petite image de la France par l'implantation de nombreuses et vivantes ethnies qui s'y manifestent par de fréquentes manifestations folkloriques ? ».

C'est très vrai, parce qu'il y a un destin particulier de l'Ile-de-France, et un destin très ancien. L'Ile-de-France, sous la monarchie, est apparue très tôt comme un lieu de synthèse. Il importe qu'elle garde cette vocation.

M. Jacques JIRA, rédacteur en chef du "20^e Siècle fédéraliste", secrétaire de rédaction de l'Agence A.C.I.P. : « Vous préconisez en conclusion de votre livre une France fédérale. Croyez-vous que l'on pourra parvenir à celle-ci en développant vers le domaine politique des institutions nouvellement créées, telles que les C.O.D.E.R., ou voyez-vous d'autres formules d'action, et dans ce cas, lesquelles ? ».

Les C.O.D.E.R. se préoccupent du développement économique des provinces. Mais il s'agit là de déconcentra-

tion. Et tout fédéralisme implique des institutions émanant des régions elles-mêmes, et non du pouvoir central.

M. Jean BOROTRA : « Comment peut-on, sur les plans de l'organisation politique, économique et sociale, concilier les exigences de la personnalité régionale et celles du développement économique ? (exemple : Pays Basque et Aquitaine) ».

Là encore, je pense qu'il faut s'adresser aux personnes les plus compétentes en la matière. J'ai exposé quelques principes, mais je ne suis pas capable de me prononcer sur l'avenir économique du Pays Basque et de l'Aquitaine.

M. LENGEREAU : « 1^o Quelles mesures d'ordre pratique préconiserez-vous pour que les « parlars maternels », que délaissent aujourd'hui les jeunes générations, ne disparaissent pas complètement d'ici vingt ans, et pour que les particularismes culturels se maintiennent ? ».

« 2^o Comment envisagez-vous le problème du bilinguisme en Alsace ? ».

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a des organisations qui s'occupent de la question, notamment le Comité d'étude et de défense des langues régionales, présidé par M. André Chamson.

Le problème du bilinguisme : là encore, des Alsaciens affirment l'avoir résolu de façon satisfaisante, et sous l'Empire, et après 1918. Pourquoi a-t-on supprimé le régime linguistique créé après 1918 ?

M. Jean-Jacques DUPONT, journaliste, Agence de presse « Véritas » : « L'ensemble national, dans la construction d'une fédération européenne, a-t-il le pas sur les affinités interrégionales, ethniques, de provinces, de nations distinctes ? La renaissance régionale est-elle, en fait, affaire nationale, avant d'être question européenne ? ».

Il doit y avoir dans une fédération européenne un équilibre entre les ensembles nationaux et les Fédérations interrégionales. C'est vous dire que les restrictions apportées aux souverainetés nationales devront permettre la constitution de Fédérations interrégionales satisfaisantes.

M. Jean-Marc VARAUT, Avocat à la Cour, Président du Club « Réalités Nouvelles » : « *Croyez-vous que l'ethnie « Pied-Noir » puisse survivre dans l'hexagone ?* ».

C'est une question très importante. Je crois qu'elle peut survivre là où elle retrouve un climat favorable d'épanouissement, comme dans les pays d'Oc. Survivra-t-elle spécifiquement ou bien s'identifiera-t-elle aux ethnies locales ? Je pense qu'elle survivra pendant quelque temps et qu'elle sera amenée à se fondre de plus en plus.

Cela dit, il est évident que dans des régions où les Pieds-Noirs n'avaient pas d'attaches particulières, ils constituent actuellement des foyers, des communautés spécifiques, dont il est difficile, évidemment, de prévoir l'avenir à échéance plus ou moins lointaine. Ce qui est certain c'est que pour l'instant la personnalité collective des Pieds-Noirs paraît encore assez forte.

CONCLUSION

par M. Louis Salleron,
Vice-Président du C.E.P.E.C.



LES raisons multiples m'empêchent, pour une fois, d'accabler de compliments l'orateur principal.

Ce que vous aurez tous retenu, en tous cas, c'est l'importance de la question évoquée, je dis plutôt la question évoquée, que le problème posé. Il y a probablement problème, mais cela ne veut pas dire qu'il y a une solution ou des solutions qu'appelle expressément ce problème.

Au fond, qu'est-ce que c'est que ce réveil des ethnies qui existe en France et un peu partout ?

A mon avis c'est simplement l'expression du déracinement général de l'Occident. Quand un terrain est labouré, les sillons font apparaître des sols plus profonds et aussi des racines qui étaient enfouies. Et la France, comme toute l'Europe, a été tellement labourée par les deux guerres successives que l'on a vu dans tous les domaines, au point de vue ethnique, politique, religieux, ressortir des aspects de la vie collective qui étaient subsistants plus profondément mais qui n'étaient plus dans la sensibilité individuelle il y a 20 ans ou 50 ans.

Simone Weil disait que nous en sommes arrivés — elle parle pour l'univers entier — à un point de déracinement de la planète tel qu'il n'y a plus une seule goutte du passé qu'il ne faille songer à préserver le plus soigneusement possible, de façon à assurer à l'humanité un « réenracinement », une « repossibilité » de vie, car nous sommes emportés par l'ouragan.

Il est assez normal, en fin de compte, que les communautés qui sont très lointaines, qui sont très profondes dans l'histoire, dans le sol, dans le sang, dans la religion, dans les mœurs, dans les langues, se retrouvent elles-mêmes — comme on va retrouver la force avec la terre — dans les principes vitaux de ce qu'elles sont.

Il y a un aspect qui frappe toujours, dans les questions d'ethnies, c'est l'aspect linguistique. Il est possible qu'il ne soit que secondaire, mais enfin, il est. Et à cet égard il est très intéressant de voir l'importance des langues, des patois, des dialectes qui subsistent même dans un pays comme la France, qui bien certainement a été un des plus centralisateurs et assimilateurs au point de vue de la langue française.

Je me rappelle que j'ai été très étonné, il y a une quinzaine d'années, en passant des vacances en Limousin, dans un petit coin, d'entendre que le métayer ne parlait que limousin. J'étais ainsi ramené à l'heure de Jeanne d'Arc. Lorsqu'elle fut interrogée pour la première fois, par une Commission de théologiens, l'un d'eux, qui était Limousin, lui demanda : « Quelle langue parle Saint-Michel ? ». — « Meilleure que la vôtre », répondit Jeanne d'Arc.

Il est certain que la liturgie en « vernaculaire » va réveiller terriblement les ethnies. Je n'y vois que bénéfice dans un pays comme la France. Mais cela posera des problèmes ailleurs, en Espagne, en Belgique, etc.

J'ai lu que dans la Haute-Volta il y a 18 langues vernaculaires agréées. Je plains l'évêque qui ira faire les tournées de confirmations en Haute-Volta...

Il est certain que les traductions et les éditions vont faire la fortune des éditeurs haut-voltaïques !

Je crois que les ethnies vont foisonner à travers ces phénomènes de langage, qui sont peut-être des phénomènes secondaires par rapport au phénomène ethnique, mais qui y sont rattachés.

Une langue commune favorise une civilisation, sans empêcher les variétés culturelles, régionales, locales et même linguistiques. On l'a vu avec le latin. On le voit avec l'anglais. Et une civilisation commune s'accommode de mille variétés corporatives et autres. Le drame, c'est qu'aujourd'hui on veuille faire tout coïncider : l'Etat, la nation, la langue, la race, la religion. C'est de la barbarie.

L'AUTRE jour, je faisais une conférence à Tournai. Je n'ai pas osé le dire lors de ma conférence, je l'ai dit après à un Tournaisien : « Savez-vous que les deux coins qui n'ont jamais été occupés par les Anglais et ont résisté pendant la Guerre de Cent ans sont le Mont Saint-Michel et Tournai ? ». Je n'ai pas osé dire : « Tournai, en France », puisque j'étais en Belgique. Mais il est certain qu'il y avait une variété d'appartenances qui ne gênait personne, et qui du point de vue militaire présentait cet aspect extrêmement curieux.

Les armées aussi étaient variées autrefois. Quand la Révolution est arrivée, Louis XVI, ou le Préfet de Police de l'époque, remplaça les garnisons de Paris, qui étaient en majorité « françaises », par des « Allemands », qui étaient également incorporés. Ce n'était pas pour mieux tirer sur les révolutionnaires, c'était pour qu'ils tirent moins. Et ceci, non pas parce qu'ils auraient été moins disposés à tirer, mais parce qu'ils accueillaient mieux les premières salves sans répondre immédiatement (ce que faisaient, paraît-il, très vite les Français).

La technique a changé. Au XIX^e siècle on faisait monter des régiments paysans pour pouvoir mieux réprimer des mouvements ouvriers.

Les histoires d'armées elles-mêmes manifestent de la variété.

C'est un sentiment que nous comprenons mal, que nous comprenons un peu mieux quand nous allons à Pétranger. Dans les pays fédéraux, on peut dire que cela

va de soi, en Suisse, etc... Mais quand je vais en Allemagne, en Italie, en Espagne, etc..., je suis étonné de sentir, physiquement, physiologiquement, à quel point il y a des pays différents dans ces pays unifiés. Ils n'ont d'abord pas de Capitale qui soit à la fois la capitale administrative, juridique, financière, etc... Il y a la capitale politique, et puis il y a d'autres villes qui sont universitaires, etc... Il y a Madrid, mais il y a Barcelone. Il y a Rome, mais il y a Naples, Florence, Venise, Milan... Il y a des journaux locaux, des théâtres... On va à la Scala de Milan. Où voulez-vous aller, en dehors de l'Opéra, à Paris ? Il n'y a plus de théâtres régionaux en France. Je m'en excuse pour les régionaux, mais enfin, ils sont éclipsés. Dans les pays étrangers, il n'y a pas d'éclipse, il y a des villes qui ont leur particularisme.

EN fin de compte, le problème ethnique, c'est pour nous au C.E.P.E.C. l'aspect politique du problème qui se relie à une conception, disons, négativement, non jacobine, non centralisatrice, non totalitaire.

J'ai été frappé des quatre ou cinq questions qui ont posé le problème des ethnies en relation avec l'Europe, à savoir si l'Europe ne peut pas être un facteur de régionalisation.

Personnellement j'inclinerais assez à le penser. Je crois qu'il peut y avoir des correspondances municipales et régionales, non seulement par affinités de frontières — ce qui est d'ailleurs un danger pour la France à mon avis — mais aussi par des correspondances plus lointaines ou des échanges complémentaires. Je crois surtout que nous ne savons pas, à cet égard, où nous allons, que personne n'en sait rien.

Ce qui me paraît très certain — et que je félicite l'orateur d'avoir mis en évidence — c'est que pour que des forces se recomposent d'une manière organique, vivante, une des meilleures méthodes, et l'un des procédés les plus sûrs, c'est d'abord de faire en sorte que les forces

les plus profondes, et les plus vitalement enracinées, soient d'abord soignées, je dirai, dans leurs racines, dans leurs profondeurs. Je ne crois pas du tout à un danger quelconque dans le réveil des ethnies françaises. Il faut donner le maximum de libertés, de possibilités, à ces forces profondes, parce qu'il y a là un apport certain et vivant dans lequel, du point de vue national, nous ne pouvons que trouver le plus grand bénéfice.

Encore merci à l'orateur et à son élégant introducteur, notre ami Clermont-Tonnerre.

les plus profondes et les plus variées de l'existence humaine. Je suis dans une situation qui me permet de faire un travail de ce genre. Je suis dans une situation qui me permet de faire un travail de ce genre. Je suis dans une situation qui me permet de faire un travail de ce genre.

Il faut donner le maximum de liberté de pensée à ces forces profondes. Il faut donner le maximum de liberté de pensée à ces forces profondes. Il faut donner le maximum de liberté de pensée à ces forces profondes.

Il faut donner le maximum de liberté de pensée à ces forces profondes. Il faut donner le maximum de liberté de pensée à ces forces profondes. Il faut donner le maximum de liberté de pensée à ces forces profondes.

Il faut donner le maximum de liberté de pensée à ces forces profondes. Il faut donner le maximum de liberté de pensée à ces forces profondes. Il faut donner le maximum de liberté de pensée à ces forces profondes.

Il faut donner le maximum de liberté de pensée à ces forces profondes. Il faut donner le maximum de liberté de pensée à ces forces profondes. Il faut donner le maximum de liberté de pensée à ces forces profondes.

Il faut donner le maximum de liberté de pensée à ces forces profondes. Il faut donner le maximum de liberté de pensée à ces forces profondes. Il faut donner le maximum de liberté de pensée à ces forces profondes.

Ets Fricotel, Epinal

cahier n° 5
Louis Salleron : La France est-elle gouvernable ?

René Gillouin : Pour créer en France un Esprit Public.
cahier n° 6

Louis-Georges Planes : De quelques données actuelles du Problème National.
cahier n° 9

Jean Keilling et Louis Salleron : Les relations Agriculture-Industrie.
cahier n° 13

Louis Salleron : Vers quel régime politique allons-nous ?
cahier n° 15

Marcel Demonque : Les Conclusions du Comité Armand-Rueff.
cahier n° 16

Jean Chardonnet : Algérie et Métropole (*La Rançon d'une Sécession*).
cahier n° 19

Arnaud de Vogüé : Que peut-on penser de la liberté d'entreprendre ?
cahier n° 21

Gérard de Caffarelli : Les Problèmes actuels de l'Agriculture Française.
cahier n° 23

Louis Salleron : Propositions pour un régime nouveau.
cahier n° 24

Pierre de Calan : Renaissance des Libertés Economiques et Sociales.
cahier n° 25

Michel de Saint Pierre : La jeunesse d'aujourd'hui.
cahier n° 26

Dixième Anniversaire du C.E.P.E.C.
cahier n° 27

Rémy Schlumberger : L'accession généralisée du public à la propriété des grandes entreprises industrielles.
cahier n° 28

Marc Lauriol : L'Europe anachronique.
cahier n° 29

Albert Ducrocq : Les Politiques de l'Espace.
cahier n° 30

Bernard Mallet : L'accession des salariés au capital de l'entreprise et l'autofinancement.
cahier n° 31

Robert Lemaignan : La jeune Europe en marche vers le monde nouveau.
cahier n° 32

Marcel Clément : L'ouverture au monde est-elle l'ouverture à gauche ?
cahier n° 33

Jean Capelle : La réforme de l'enseignement reste à faire.
cahier n° 34

Marcel de Corte : Notre civilisation peut-elle être sauvée ?
cahier n° 35

Michel de Chalendar : Maisons et villes de demain.
cahier n° 36

Pierre Sudreau : Notre avenir à l'ère atomique.